



OBJET : *Autorisation de filmer et publier des images et/ou voix.*

Je, soussigné(e),

Société / Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Tél :

Mail :

Site internet :

Autorise, à titre gratuit la société Surf Foil Electrique

- à me filmer/et ou m'enregistrer lors de ma session E-FOIL.
- à publier ces images/voix sur le site Web et réseaux sociaux.

Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite à SARL SURF FOIL ELECTRIQUE à l'adresse postale, 78 impasse des Martinets 40460 SANGUINET ou par mail contact@westcoast-efoil.com.

Je m'engage à ne pas tenir responsable la personne ou structure précitée ainsi que ses représentantes et toute personne agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Ce contrat est reconduit de manière tacite chaque année. La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétente à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

SARL SURF FOIL ELECTRIQUE

78 impasse des Martinets 40460 SANGUINET – SIRET : 884 383 050 00017 – APE : 7721Z
www.westcoast-efoil.com – contact@westcoast-efoil.com – 06.26.68.67.52

CONTRAT DE LOCATION

Je m'engage à rembourser le montant des travaux nécessaires à la remise en état du matériel mis à disposition pendant la durée de location.

En cas de perte et ou de vol :

- Télécommande
- Leash
- Casque
- Gilet

Je m'engage à rembourser les montants de celles-ci.

Prévoir votre pièce d'identité.

Je bénéficie d'une assurance responsabilité civile :

Oui

Non

CONDITIONS PARTICULIERES

Je certifie que mon état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique de E-Foil et que :

- mon poids est compris entre 30 et 100 kg
- je sais nager
- je ne suis sous l'influence d'aucune substance de nature à réduire mon attention ou mes capacités physique , psychologiques ou mentale
- je n'ai subi aucune intervention chirurgicale durant le 2 derniers mois
- je ne suis pas enceinte
- je comprends la langue Française

Je certifie avoir pris connaissance et l'exactitude des éléments de ce questionnaire et avoir bien pris en compte les CGV ci-joint et je les accepte.

Fait à :, le

Signature :

SARL SURF FOIL ELECTRIQUE

78 impasse des Martinets 40460 SANGUINET – SIRET : 884 383 050 00017 – APE : 7721Z
www.westcoast-efoil.com – contact@westcoast-efoil.com – 06.26.68.67.52

Objet de la location

Les présentes conditions générales de location s'appliquent à la location des biens proposés par le Loueur y compris sur le site Internet www.westcoast-efoil.com. En conséquence, le fait pour un Locataire de passer une réservation sur le Site ou de louer un bien de la société emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de location dont le locataire reconnaît avoir pris connaissance préalablement à sa réservation ou sa location. Les présentes conditions générales de location sont accessibles à tout moment sur ce Site et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version. Le Loueur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de location. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la réservation.

1. INFORMATIONS GENERALES

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'organisation et de responsabilités de location de surf foil électrique, entre le Loueur et le Locataire. Le présent contrat n'entre en vigueur que pour la durée de la prestation prévue. Le Locataire déclare expressément avoir pris connaissance des Présentes dans leur intégralité.

2. CONDITIONS

La réservation de la prestation se fait obligatoirement sur le site www.westcoast-efoil.com par paiement carte bleue. Les modes de paiement acceptés sont les suivants : espèces et CB. Le Locataire s'engage pour un nombre de participants, en aucun cas un nombre inférieur de participants le jour de la prestation par rapport au nombre prévu ne donnera lieu à une diminution des frais engagés ou à un remboursement.

2.1. Le Locataire déclare être apte à l'utilisation du bien loué, que son état de santé et/ou physique et/ou mental est totalement compatible avec l'utilisation du bien loué. Il déclare que son poids minimum est de 30 kg et son poids maximum est inférieur à 120 kg. Pour des raisons de sécurité, le Loueur se réserve la possibilité de ne pas louer ou délivrer le bien loué s'il estime que le Locataire ne répond pas visiblement à de tels critères d'aptitude.

2.2. Un casque et un gilet de sauvetage seront fournis par le Loueur et son port est obligatoire. Tout locataire n'utilisant pas le casque en assurera seul les risques et conséquences sans que la responsabilité du Loueur ne puisse être recherchée.

2.3. Le Locataire doit respecter les consignes d'utilisation du bien loué données par le Loueur. En cas d'infraction aux règles de conduite, de prudence ou aux consignes d'utilisation le Locataire est seul responsable et répond des sinistres, dommages éventuels y compris à lui-même et de leurs conséquences. Le Locataire s'engage à utiliser le bien loué avec les soins et diligences requises. La location prend effet à remise par le Loueur du bien loué et des accessoires, les risques en sont alors transférés au Locataire qui en assumera la garde sous son entière responsabilité. La durée de la location est celle figurant dans le bon de location.

3. TARIFS

Les tarifs mentionnés sont exprimés par session et en Euros. Ils sont disponibles sur le site web du Loueur et sa brochure professionnelle. Les tarifs sont susceptibles de modification sans préavis, et ne deviennent définitifs qu'à l'issue de la réception de la confirmation. Le paiement total de la location doit être effectué lors du début de location préalablement à toute utilisation. En cas de retard dans la prise de possession, toute heure commencée sera due. Le locataire, qui souhaite réserver en ligne doit obligatoirement : - remplir le panier virtuel en ligne en sélectionnant les services souhaités ; - remplir la fiche d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées et accepter les présentes CGV - valider sa commande et la confirmer après l'avoir vérifiée - effectuer le règlement de la prestation par carte bancaire. L'encaissement de la prestation vaudra preuve de la transaction. Le Loueur communiquera par courrier électronique ou par tout autre moyen à sa convenance, la confirmation de la commande enregistrée, conformément aux dispositions de l'article L121-19 du code de la consommation, comportant l'ensemble des informations, la désignation des biens loués ainsi que le prix total de la commande. Pour tout montant supérieur à cent vingt euros, conformément à l'article L. 134-2 du code de la consommation, le Loueur procédera à l'archivage de preuve de la passation écrite du contrat de location sur papier ou support électronique pendant les délais légaux applicables. Le locataire dispose d'un accès à ce document à tout moment, sur demande effectuée auprès du Loueur en joignant une pièce justificative de son identité. En cas d'erreur du client lors de la commande, il devra dans un délai maximum de 24 heures à compter de la commande en référer au Loueur par courrier électronique et pour rectifier les informations erronées. Le Loueur accusera réception et annulera la commande initiale si le délai a bien été respecté et substituera une nouvelle commande tenant compte des nouvelles spécifications, sous réserve toutefois que ces nouvelles données soient conformes au prix initial. Le prix comprend : - Le prêt du gilet de flottaison et d'un casque - La location du matériel.

DROIT DE RETRACTATION (ARTICLE L121-20- 12 CODE DE LA CONSOMMATION)

En cas de réservation par biais du site, le Locataire bénéficie d'un délai de rétractation de quatorze jours révolus au plus tard à compter de la réception de sa confirmation de commande pour l'annuler sans justification ou indemnité ni pénalité ou frais. Pour l'exercice de ce droit, le Locataire contacte obligatoirement le Loueur par mail « contact@westcoast-efoil.com » pour effectuer sa demande de rétractation. En tout état de cause, passé ce délai, la location ne pourra plus être annulée pour quelque cause que ce soit, le montant réglé restant acquis dans tous les cas au Loueur. Lorsque le droit de rétractation est exercé. Au-delà, les sommes dues sont de plein droit majorées du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard dix jours après l'expiration des délais fixés par le Code de la Consommation, de 5 % si le retard est compris entre dix et vingt jours, de 10 % si le retard est compris entre vingt et trente jours, de 20 % si le retard est compris entre trente et soixante jours, de 50 % entre soixante et quatre-vingt-dix jours et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'au

SARL SURF FOIL ELECTRIQUE

78 impasse des Martinets 40460 SANGUINET – SIRET : 884 383 050 00017 – APE : 7721Z
www.westcoast-efoil.com – contact@westcoast-efoil.com – 06.26.68.67.52

prix du produit, puis du taux d'intérêt légal. Par exception, ce délai de rétractation ne sera pas applicable si la location commence avant les 14 jours.

4. ANNULATIONS / MODIFICATIONS

En cas de conditions météorologiques inappropriées, ou tout autres motifs d'annulation, aucun remboursement ne sera fait. Le loueur se réserve le droit de planifier une date ultérieure. Le loueur pourra cependant annulé sa réservation en cas de maladie (avec présentation d'un certificat).

5. REALISATION

5.1. Un bon de réservation électronique valable doit être présenté au Loueur. La réservation peut se faire sur le site internet de la société SARL SURF FOIL ELECTRIQUE, par téléphone ou par mail. Le Locataire doit se présenter à l'heure de la location réservée. En cas de retard de plus de 20 minutes ou d'absence, la location pourra être annulée par le Loueur et les sommes engagées seront dues.

5.2. Lors de la remise du bien loué, le locataire reçoit du Loueur les instructions de sécurité détaillées et suffisantes. La participation à cette séance d'instruction est obligatoire. Si, lors de l'instruction, le Loueur a des doutes sur les capacités du locataire à maîtriser l'usage du bien loué, il se réserve le droit d'annuler la location et de procéder, s'il y a lieu au remboursement des sommes versées. Si, durant la location, le Locataire ne respecte pas les consignes de sécurité et de respect des usagers ou du matériel énoncées à l'article 1 du présent contrat, le Loueur se réserve le droit de résilier immédiatement la location, sans remboursement.

5.3. Si une réparation doit être effectuée sur le bien loué à cause d'une panne ou d'un défaut technique et que la location en est alors rendue impossible, le Locataire peut choisir une location à une autre date dans la limite des disponibilités.

6. RESPONSABILITES

Le Loueur a souscrit une assurance de responsabilité civile pour le Locataire et les utilisateurs désignés pour les éventuels dommages corporels et matériels causés à des tiers dans les limites de la loi du 27 février 1958. La responsabilité du Locataire et des participants désignés ne sera donc pas engagée dès lors que les assureurs du Loueur auront attribué la totalité du sinistre à un tiers identifié. Dans tous les autres cas, la responsabilité du Locataire et des utilisateurs désignés ou non-désignés ou en ayant la garde sera engagée et le Locataire en donne d'ores et déjà décharge au Loueur et sa compagnie d'assurance. Le Loueur ne saurait être tenu pour responsable des effets personnels oubliés ou perdus lors de la location, ou d'éventuelles salissures. Chaque membre du groupe est responsable de ses effets personnels. Le Locataire reconnaît être pleinement responsable du matériel et de sa garde jusqu'à sa restitution effective. Il reconnaît en être pleinement responsable en cas de vol ou de dommages causés. En cas de dommages faits sur le matériel mis à disposition, le Locataire s'engage à rembourser le montant des travaux nécessaires à la remise en état dudit matériel (cf annexe). Le Locataire engage personnellement sa responsabilité pour les dommages, détériorations, et vol subis par les biens loués et prend en charge également, le cas échéant, la durée d'immobilisation des biens loués et de la perte financière en résultant. Par « dommages », on entend le coût des réparations nécessaires qui sera estimé par le Loueur et le coût d'une perte de bonus d'assurance de du Loueur auprès de son courtier. En cas de sinistre total sur les biens loués ou de leur vol, le prix d'achat total à la date dudit sinistre sera dû par le Locataire. En conséquence, le Loueur ne saurait dans ces conditions être tenu responsable des accidents ou dommages corporels durant la sortie. Toutefois le Locataire ne saurait être tenu responsable des conséquences dommageables des vices cachés du matériel loué ou de l'usure non apparente impropre à l'usage auquel il est destiné, dès lors que la preuve desdits vices ou usure peut être apportée par le Locataire. En cas de vol ou de dégradation du fait d'un tiers, le Locataire doit faire dans l'heure, auprès des autorités judiciaires compétente, une déclaration mentionnant l'identification du matériel, la date et les circonstances du vol et transmettre les originaux au Loueur. En cas de vol du bien loué, pendant la durée de la prestation, le Locataire devra s'acquitter d'une franchise minimum de 400€ au Loueur.

7. PRISE D'EFFET, MISE A DISPOSITION ET RECUPERATION

Le matériel est mis à disposition par le Loueur au lieu précisé. Seule la restitution du matériel dans son intégralité fait cesser la location. La restitution du matériel dans un lieu différent que celui prévu au contrat ne peut se faire qu'avec l'accord exprès du Loueur. Dans ce cas, tous les frais engagés par ce dernier pour rapatrier le matériel au lieu contractuel seront à la charge du Locataire. Tout prolongement de la durée de la prestation ne pourra se faire sans le consentement exprès du Loueur ou la signature de nouvelles conditions particulières. En cas de non-respect de l'heure ou de la date de retour prévue et à défaut d'accord exprès du Loueur, le Locataire s'expose aux conséquences d'une plainte pour détournement et pour abus de confiance et à toutes les mesures qui seront prises auprès des autorités publiques pour retrouver le matériel non retourné. Les risques seront transférés au Locataire lors de la remise du matériel et de ses accessoires, le Locataire en assumera la garde sous son entière responsabilité. La location est consentie en considération des utilisateurs mentionnés dans les conditions particulières soumis à l'agrément préalable du Loueur au vu notamment des conditions d'âge requis par type de matériel. Toute utilisation du matériel par un utilisateur non-désigné entraînera automatiquement la responsabilité du Locataire. Tout prêt ou sous-location du matériel est strictement interdite. En aucun cas le Loueur ne pourra être tenu responsable même partiellement de toute infraction ou violation de toute nature aux lois ou règlements commise par un utilisateur désigné ou non-désigné. Le Locataire en donne dès à présent décharge au Loueur et sa compagnie d'assurance et se déclare responsable solidaire des participants qui ont la garde du matériel dans ce cas.

8. MATERIEL

Le matériel et ses accessoires sont livrés en bon état de marche. En cas d'anomalie mécanique après la prise en charge du matériel par le Locataire, ce dernier doit en informer le Loueur dans les plus brefs délais, faute de quoi

SARL SURF FOIL ELECTRIQUE

78 impasse des Martinets 40460 SANGUINET – SIRET : 884 383 050 00017 – APE : 7721Z

www.westcoast-efoil.com – contact@westcoast-efoil.com – 06.26.68.67.52

le matériel sera réputé avoir été livré en bon état mécanique et esthétique. De convention expresse entre parties, il est strictement interdit au Locataire d'intervenir sur le matériel en cas de panne. En cas de désaccord sur les montants des dommages restant à la charge du Locataire, le Locataire aura la possibilité dans les 72H de la notification des sommes restant dues, de demander à ses frais une expertise contradictoire réalisée par un expert agréé par l'assureur du Loueur. Le rapport de l'expert s'imposera aux Parties.

9. VOL

Le Locataire s'engage à déposer plainte dans les plus brefs délais auprès des services de police ou gendarmerie les plus proches et transmettre aussitôt copie du document au Loueur. Le montant du matériel volé sera dans ce cas intégralement dû au Loueur tant que l'assurance du Loueur n'aura pas validé la prise en charge et l'indemnité concernant le vol. Si ultérieurement le matériel est retrouvé et restitué au Loueur, la franchise payée sera remboursée au Locataire diminuée du montant de réparation des éventuels dégâts subis et de la durée de privation de jouissance limitée à 30 jours. En cas de vol par le Locataire, de détournement ou dommage quelconque résultant du non-respect des règles d'utilisation ou de la réglementation en vigueur, ou des termes et conditions du présent contrat, le Loueur est habilité à exercer un recours pour la totalité du préjudice.

10. EVICTION DU LOUEUR

Les accessoires livrés avec le matériel ne doivent pas être enlevés ou modifiés par le Locataire. Le matériel ne peut être ni cédé, ni remis en garantie. Le Locataire s'engage d'une façon générale à ne consentir à l'égard de la chose louée aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque, susceptible d'en affecter la jouissance ou d'en limiter la disponibilité ou la pleine propriété du Loueur.

11. DIVERS

Tous les enregistrements vidéo ou photo effectués par le Loueur durant la location peuvent être utilisés par le Loueur à des fins promotionnelles ou autres et peuvent être publiés. Sur simple demande écrite, le Locataire peut demander au loueur de retirer une publication. En aucun cas, le participant ne peut prétendre à une quelconque contrepartie financière.

SARL SURF FOIL ELECTRIQUE

78 impasse des Martinets 40460 SANGUINET – SIRET : 884 383 050 00017 – APE : 7721Z
www.westcoast-efoil.com – contact@westcoast-efoil.com – 06.26.68.67.52